

# Election des éco-délégués

Ressources – Lycée Louis Thuillier – Septembre 2023

Vous trouverez toutes les informations sur les éco-délégués sur Eduscol en suivant ce [lien](#).

Les **ECO-DELEGUES** sont à la fois des copilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques menés au sein des établissements scolaires. Ils participent au comité de pilotage des projets, informent leurs camarades sur les avancements et les poussent à s'y engager. Les compétences acquises par les éco-délégués doivent être reconnues et peuvent être **valorisées dans le livret scolaire**. Cette mission d'éco-délégué constitue notamment un apprentissage de l'engagement.

Au-delà de ces écogestes, ils s'investissent dans des actions et projets pédagogiques dont ils sont à l'origine ou qui ont été initiés par leurs enseignants et/ou qui s'inscrivent dans le projet d'école ou d'établissement.

Les éco-délégués sont accompagnés par la communauté éducative, en particulier par le référent EDD d'établissement. Ils sont amenés à travailler avec la direction de l'établissement et avec les personnels administratifs et techniques. Leurs projets les conduisent à travailler en collaboration avec des intervenants extérieurs (associations, collectivités, experts scientifiques...) et donc à découvrir les acteurs de leur territoire.

Le champ d'action des éco-délégués couvre l'ensemble des thématiques liées à l'environnement, considérées dans toutes leurs dimensions (écologique, sociale, économique, éthique, ...).

## UN ECO-DELEGUE PAR CLASSE

Les élections d'éco-délégués de classe **peuvent** intervenir parallèlement aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités. S'il n'y a qu'un candidat, il est alors désigné comme éco-délégué de la classe.

Ils ont **quatre missions essentielles** :

- Porter des projets à construire collectivement
- Être ambassadeur auprès des services, des responsables et des instances de l'établissement, ainsi que des partenaires extérieurs
- Restituer les actions menées, contribuer à leur évaluation et à leur valorisation
- Transmettre des informations et des connaissances à leurs camarades

Ce document s'appuie sur le livre « [Le guide de l'éco-délégués au lycée](#) »

## Deux éco-délégués pour le lycée.

Pour le **lycée**, un binôme (Garçon/Fille) est élu, parmi les membres volontaires du conseil de vie lycéenne (CVL), au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL). Puis, un binôme académique est élu du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL).

